

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1964 - N° 64 - 1 4 0 /PR.CH.

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

Rectificatif au Décret N°427/PR.CH.  
du 7 Septembre 1963 portant Nominations  
et Promotions dans les Ordres Nationaux  
à l'Occasion des Fêtes du Troisième  
Anniversaire de la Proclamation de  
l'Indépendance de la République du  
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°61-43 du 24 Octobre 1961 portant création de l'Ordre du Mérite  
du Bénin;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président  
et des Membres du Conseil de l'Ordre National ensemble le Décret N°64-  
131/PR.CH. du 2 Octobre 1964 maintenant, en exercice, jusqu'à nouvel or-  
dre, le dit Conseil;

Sur la Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis confor-  
me du Conseil de l'Ordre National;

DECRETE :

Article 1er. - L'article 1er du Décret N°427/PR.CH. du 7 Septembre 1963  
portant Nominations et Promotions dans les Ordres Nationaux à l'occasion  
des Fêtes du Troisième Anniversaire de la Proclamation de l'Indépendance  
de la République du Dahomey est rectifié comme suit :

.....  
.....

K/ HAUTE-VOLTA

.....  
.....

f) Au Grade de Commandeur du Mérite du Bénin (Vermeil)

au lieu de :

Maréchal-de-Logis-Chef FOROGO Etienne - Garde de Corps

Lire :

Gendarme de 1ère Classe FOROGO Etienne - Garde de Corps

Le reste sans changement

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey -

Par le Président de la République  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

COTONOU, le 22 OCTOBRE 1964

M.S. COULIBALY

S. M. APITHY

Ampliations :